

Référentiel pour l'examen d'une demande de qualification dans la spécialité « hépato-gastro-entérologie »

La Commission tiendra compte des points suivants mais reste souveraine en termes de décision.

1. Formation théorique :

- Validation de diplôme(s) universitaire(s) (DU/DIU) complémentaire(s) dans la spécialité (Ex : MICI, Endoscopie, Explorations fonctionnelles digestives, etc)

2. Formation pratique :

- Justifier d'une activité endoscopique en premier opérateur suffisante, au sein de services agréés pour la formation des internes du DES d'hépto-gastro-entérologie, comprenant au minimum :
 - 300 fibroscopies oeso-gastro-duodénales,
 - 200 coloscopies,
 - 50 polypectomies/mucosectomies.

Un relevé des actes codifiés, issu du PMSI, sur les trois dernières années sur le territoire, disponible auprès du DIM, devra impérativement être joint au dossier.

- Description précise des responsabilités cliniques en hospitalisation conventionnelle, de semaine ou de jour.
- 4 semestres complets validés pour la discipline, sur le territoire français, avec des fonctions d'assistant spécialiste/ praticien hospitalier contractuel / praticien hospitalier.

3. Formation médicale continue :

- Justifier d'une participation récente, active et régulière aux congrès et séminaires des sociétés savantes (SFED, JFHOD, AFEF, Vidéo-Digest, UEGW, etc.).